

N°08-07-2021 / 23 – Convention de prise en charge par l'ARS de surcoûts engagés par les collectivités pour le centre de vaccination COVID 19

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du 2 juillet deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle polyvalente de Coudray-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** : Sylvie CHERON, Angélique PAILLARD, Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Michel THIBAUT, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Marc AUBRY, Nathalie BRUNET, Luc CALLU, Rudy BUARD, Alain VILETTE, Marc PETAGNA, Sabine AGESNE, Guillaume CARAYON, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Absents : **9** – Daniel BOUYGUES, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Jean-Pierre HUGUET, Guy BOCQUILLON, Marie POIRIER, Jean-Albert BASSOULET, Bertrand de MONICAULT,

Pouvoirs : **8** - Stéphane COURPOTIN à Sylvie CHERON, Marie-Anne PICHARD à Éric GIRONDEAU, Thomas BLONSKY à Alain VILETTE, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE, Amadys CASTANIER à Pascale De Souancé, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Le Président informe les élus communautaires de la prise en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Val de Loire, des surcoûts engagés par les collectivités territoriales pour le fonctionnement du centre de vaccination.

Le centre de vaccination de Nogent-le-Rotrou est porté par la Communauté de Communes du Perche (CDC) qui sera signataire de la convention avec l'ARS et percevra le remboursement des frais engagés (accueil, organisation, coordination et logistique) tels que déterminés ci-dessous :

- Mobilier, matériel acquis ou loué pour le fonctionnement du centre
- Frais de repas des personnes participant au fonctionnement du centre
- Frais de nettoyage et désinfection des locaux
- Frais de personnel mis à disposition en plus du temps de travail habituel
- Recrutement de personnel complémentaires dédiés au fonctionnement du centre

Le Président explique aux élus que des mairies (Nogent le Rotrou et Authon du Perche) ont engagé un certain nombre de dépenses en matériel, frais de personnel, fournitures administratives et alimentaires depuis l'ouverture du centre en janvier dernier, et qu'il convient pour la communauté de communes de prendre en charge l'intégralité de ces dépenses qui elles-mêmes feront l'objet d'une prise en charge par l'ARS (la compétence santé relevant de la CDC du Perche).

Monsieur le Président demande l'autorisation :

- ✓ de signer avec l'ARS Centre Val de Loire la convention de refacturation relative à la prise en charge par l'ARS des surcoûts engagés par la CDC et ses collectivités membres au titre du fonctionnement du centre de vaccination de Nogent-le-Rotrou
- ✓ de rembourser à Nogent-le-Rotrou et à Authon du Perche les surcoûts éligibles à la subvention de l'ARS pour le fonctionnement du centre de vaccination.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, de valider cette proposition et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y référant.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche

21 JUIL. 2021

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 23 JUIL. 2021

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
L'adjoint.e délégué.e,



A circular official stamp of the Communauté de Communes du Perche is partially visible behind a blue ink signature.